

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-
RAMBERT**

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° AT 042 279 26 00008

Déposé le : 30/04/2026

Sur un terrain sis à : 7 PLACE DU PONT
279 AI 597

DESTINATAIRE

SANTE & RIPAILLE

M. Alexandre PATILLON

7 place du Pont

42170 ST JUST ST RAMBERT

ARRÊTÉ n° 261304URBA
Publication sur le site internet le: 14/08/26

Monsieur,

Vous avez déposé le 30/04/2026 à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT une demande de Autorisation ERP / IGH.

Par lettre du 05/05/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- Vous veillerez à présenter une nouvelle notice d'accessibilité sur laquelle vous veillerez à compléter les dispositions les dispositifs (avec leurs dimensions) en ce qui concerne la rampe, les sanitaires, le bar, l'éclairage.
- Vous veillerez à présenter un nouveau plan coté à l'échelle présentant l'ensemble des aménagements du projet (suivant la notice et avec toutes les côtes) sans oublier la rampe (dimension, pente) .

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT en date du 05/08/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,

Le 12/08/2026

Le Maire,

Olivier JOLY



« L'Adjoint délégué »
Serge GORET

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.